

# Vers une école nouvelle

Propositions pour une refonte du système éducatif

Depuis plusieurs années, la mise en cause du fonctionnement de notre système éducatif fait l'objet à intervalles réguliers de divers articles de presse toutes tendances confondues, et de commentaires politiques de tous bords. Les enquêtes type « PISA » semblent démontrer la faiblesse des résultats, et les enseignants eux-mêmes, appuyés par leurs syndicats, ne se privent pas, en public ou en privé, pour tenir des propos parfois sévères sur l'institution qu'ils sont censés représenter.

Toutes les analyses concordent, et les arguments ne manquent pas pour fournir la preuve que notre école fonctionne de plus en plus mal. La classe politique, très présente lorsqu'il s'agit de porter des critiques sur le camp adverse, ne manque pas de se livrer à des jugements péremptoires sur les dérives vraies ou fausses du système éducatif.

On pourrait s'attendre à ce que des propositions concrètes soient mises en avant pour modifier ou refonder, comme on dit aujourd'hui, l'École de la République.

Malheureusement, les arrière-pensées toujours présentes, se satisfont de commentaires de principe ou, pis encore, de prises de position idéologiques. Pendant ce temps, les syndicats d'enseignants se contentent de refuser quasi systématiquement tout changement en profondeur afin de préserver les avantages acquis, alors même que les associations de parents d'élèves, de leur côté, sont beaucoup trop souvent à la remorque des partis politiques de l'un ou de l'autre bord.

Ce dont notre école à besoin, c'est pourtant que les partis politiques, fassent de vrais choix, après une large concertation, dont il faudrait arrêter de souhaiter qu'elle soit consensuelle pour la rendre simplement efficace.

Mais avant cela, je voudrais clairement affirmer que l'École n'est pas en échec : on ne lui a pas donné les moyens de réussir les projets ambitieux qu'on lui avait fixé. En quelques décennies nous sommes passés d'un enseignement élitiste à un enseignement de masse. Les enseignants ont été la cheville ouvrière des trois plus grandes réformes de fond qu'on leur ait demandé de mener à bien : porter la scolarisation obligatoire de 14 à 16 ans, la mise en place du collège unique et mener 80% d'une classe d'âge au baccalauréat.

Paradoxalement, ce sont ces objectifs qui ont conduit notre enseignement sur la voie de ce qui peut apparaître comme un insuccès. Cette « école pour tous » indispensable pour maintenir notre pays dans le peloton de tête des pays industrialisés, aurait nécessité que l'on fasse un vrai choix. On s'est contenté d'injonctions et de modifications de façade couteuses en moyens financiers, au lieu de repenser une école nouvelle, capable d'intégrer tous les jeunes quelles que soient leurs origines sociales et culturelles.

Alors, pour être conforme à la demande institutionnelle on a progressivement accepté de baisser le niveau d'exigence, on a renoncé aux contraintes existantes, on a délaissé les valeurs essentielles au profit d'une certaine forme de laxisme.

Les classes sociales les plus favorisées ne se sont pas trompées, elles ont abandonné progressivement les écoles publiques et fait le choix des écoles privées, qui allaient permettre à leurs enfants d'emprunter les meilleures voies de la réussite.

La massification de l'enseignement ne signifie pas qu'il faille donner à tous les jeunes la même formation ni le même enseignement au même moment ; bien au contraire, c'est en diversifiant les contenus et en adaptant les méthodes aux capacités de chaque individu, que l'on pourra conduire chaque enfant, chaque adolescent, à optimiser ses capacités et à faire des choix individuels qui lui permettront d'éviter les échecs.

Je vais donc soumettre à la réflexion de ceux qui pensent qu'un vrai changement est possible, une série de propositions concrètes, parfois iconoclastes, pas toujours « présentables » aux yeux de certains, mais dont je suis convaincu qu'elles seraient susceptibles de redonner du sens à l'École de la République, en favorisant l'ascenseur social tout en améliorant les performances de l'enseignement.

## ECOLE PUBLIQUE / ECOLE PRIVEE

Si personnellement je demeure favorable à un système public d'éducation unifié, il ne me paraît pas opportun de rouvrir la querelle scolaire. Mais il me semble indispensable de clarifier une situation qui, par les ambiguïtés qu'elle véhicule, est source d'inégalités non conformes aux valeurs de la République.

La République ne peut ni reconnaître, ni financer des établissements qui induisent des différences entre les citoyens, ne respectent pas l'égalité des droits et des devoirs des élèves et contreviennent au principe de laïcité pour la partie où s'exerce le contrôle de l'État.

Je propose donc d'ouvrir des négociations pour mettre un terme à une situation qui concerne tous les citoyens. L'École ne doit pas être source de divisions, elle doit respecter la liberté absolue de conscience, placer chacun d'entre nous à égalité devant l'impôt, et donner les mêmes chances de réussite à chaque jeune.

Je suggère donc de maintenir la coexistence de deux écoles, publique et privée, répondant toutes les deux aux mêmes objectifs et aux mêmes contraintes de fond.

L'enseignement public obligatoire serait, comme aujourd'hui, entièrement financé par l'État ; il en serait de même pour l'enseignement privé « sous contrat » qui devrait en contrepartie, accepter de respecter exactement les mêmes contraintes (programmes, horaires, conditions d'admission et nombre d'élèves par classe, procédures d'orientation etc.). Le caractère propre de l'école privée serait maintenu, en lui laissant le libre choix et le financement des enseignements et activités non obligatoires.

La loi de décentralisation pourrait être revue pour permettre une meilleure uniformisation. Les communes, les départements et les régions auraient en charge la seule construction des bâtiments publics. Leur entretien ou leur mise aux normes serait aussi à la charge des collectivités concernées, avec un bail de longue durée pour la mise à disposition des bâtiments privés destinés à l'accueil des élèves. Ces dernières devraient s'engager à ne financer que le matériel d'enseignement obligatoire, et les activités périscolaires dont pourraient bénéficier l'ensemble des élèves concernés. En effet, afin de préserver l'égalité de tous les élèves devant l'école, il convient de proscrire toute dotation spécifique allouée par les Collectivités Territoriales : la distribution généralisée et gratuite des manuels scolaires, les dotations en ordinateurs personnels pour les élèves (pour ne citer que ces exemples), contreviennent au principe d'égalité puisque seuls certains élèves sur une partie du territoire national en bénéficient.

Le service de restauration, l'entretien journalier des locaux, les fournitures et les manuels scolaires, seraient à la charge des familles, qui bénéficieraient en contrepartie d'un système de bourses attribuées par la collectivité territoriale concernée.

## FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION SCOLAIRE

Il me paraît indispensable de porter un regard différent sur le mode de fonctionnement institutionnel.

Depuis quelques décennies, pour donner le change et pour aller dans le sens du politiquement correct, des lois ont été votées reproduisant pour nos établissements scolaires ce qui se fait dans le monde du travail. Or de toute évidence, si l'école doit, et peut se rapprocher du monde de l'entreprise, ce n'est pas une entreprise.

L'Éducation Nationale doit trouver sa légitimité démocratique dans le vote par notre Assemblée Nationale d'une loi de programmation qui en fixe le fonctionnement, et en définit les objectifs.

Dès lors, nul besoin de mettre en place des pseudo conseils d'administration (ou des conseils d'école) qui ne servent à rien, simples chambres d'enregistrement de décisions prises ailleurs, et lieu d'affrontement des opinions plus ou moins conditionnées par des orientations politiques ou syndicales. Ce simulacre de démocratie pour le fonctionnement des établissements, permet de satisfaire les égos de certains qui s'en servent comme tribune, et favorisent les blocages dont, par ailleurs, tout le monde se plaint. Le personnel de direction, représentant de l'État se contente de faire passer du mieux qu'il peut les directives de la hiérarchie quitte à servir de bouc émissaire sur le terrain; les élus font acte de présence quand ils ne se font pas excuser ; le personnel administratif ou de service se contente de soulever des questions qui peuvent se régler au cas par cas en interne; les enseignants ne font que relayer les prises de position nationales de leurs syndicats respectifs et tentent de mettre en difficulté le pouvoir de l'équipe de Direction ; dans le secondaire les élèves, souvent absents, véhiculent les rares discours des syndicats lycéens (parfois ceux des enseignants), et se limitent au mieux à comprendre les enjeux de l'ordre du jour ; les parents d'élèves ne sont souvent que la courroie de transmission de leurs associations nationales tout aussi politisées que les syndicats d'enseignants.

Le résultat se chiffre en heures perdues en palabres inutiles dans 90% des cas, ou en affrontements qui peuvent conduire au sein des établissements à des tensions inutiles parce que contre productrices. Dans la majorité des cas, ce simulacre de participation débouche rarement sur des perspectives positives pour les élèves.

Il est indispensable de sortir de l'alibi démocratique : ce n'est pas le fonctionnement de l'école qui doit être démocratique, c'est l'École qui doit être démocratique.

Laissons donc aux lieux où s'exprime vraiment la démocratie, c'est à dire à l'Assemblée nationale et au Sénat, le pouvoir de définir ce que doit faire l'institution scolaire pour répondre à ce qu'en attend la Nation.

Il reviendrait alors au ministère de l'Éducation Nationale, le soin de donner les instructions et les moyens pour atteindre les objectifs fixés par le pouvoir législatif.

Si l'on veut vraiment autoriser, sur certains points précis, la participation de partenaires concernés par telle ou telle décision de proximité, il suffit de proposer la mise en place de simples conseils d'établissement dont le seul but serait de favoriser le dialogue et de rapprocher les points de vue lors de prises de décisions locales ou mineures.

Pour des raisons semblables, la suppression des Conseils de Discipline pourrait être envisagée. La judiciarisation des sanctions n'apporte que des lourdeurs et des inconvénients pour le bon fonctionnement de l'institution scolaire, le respect du personnel et le rétablissement de l'autorité en son sein. De plus, la présence parfois

d'avocats de métier payés par les familles, ne contribue pas à l'égalité de traitement devant cette pseudo justice scolaire. Laissons les chefs d'établissement et les personnels concernés traiter ces problèmes dans un dialogue constructif avec les élèves concernés et leurs parents.

## FORMATION ET RECRUTEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET D'ÉDUCATION

Ce qui a fait pendant près d'un siècle la réussite du système éducatif français, c'est la formation donnée dans les Écoles Normales. Le regroupement dès leur plus jeune âge des futurs instituteurs, a permis de forger les esprits de générations d'enseignants ayant tous la même culture commune, le sens de l'État et la fierté de la mission qui leur était confiée. Cette foi laïque qui les animait, et l'esprit de corps qui les unissait, leur a permis de donner à notre système éducatif ses lettres de noblesse.

Il convient donc de retrouver la raison d'être de ces écoles de formation en apportant quelques modifications aux Écoles Supérieures de l'Enseignement récemment créées.

Deux solutions s'offrent à nous :

- Ouvrir des Classes Préparatoires spécifiques sur le modèle de celles qui existent déjà, avec deux options littéraire et scientifique, débouchant en deux ans sur un concours unique de recrutement pour accéder à ces Écoles Supérieures en vue d'une professionnalisation en trois ans.
- L'entrée directe dans ces Écoles Supérieures sur concours ouvert aux titulaires d'un baccalauréat général, avec une formation en cinq ans.

Dans les deux cas le principe serait le même : une formation théorique disciplinaire pendant les deux premières années, suivie par deux années d'une formation théorique à caractère professionnel (psychologie de l'enfant, sociologie, didactique de la discipline, méthodologie des apprentissages, connaissance des systèmes éducatifs, droit scolaire, fonctionnement des institutions, etc.) et une dernière année de stages en établissement scolaire.

Un Certificat d'Aptitude à l'Enseignement « différencié » viendrait confirmer l'aptitude des étudiants à exercer dans les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées). Enfin, une sixième année de formation plus particulièrement centrée sur la recherche-action, déboucherait sur le titre de professeur agrégé et permettrait d'exercer dans l'enseignement supérieur ou la recherche.

Le cas des enseignants des disciplines professionnelles pourrait faire l'objet de mesures particulières. Ainsi pour l'enseignement de matières à fort contenu pratique et manuel, les professeurs seraient recrutés (comme c'est souvent le cas aujourd'hui) après un certain nombre d'années de pratique professionnelle et une certification reconnue par l'État. Après un passage d'un an par l'École supérieure de l'Enseignement pour acquérir les compétences propres à leur future fonction, ils intégreraient le corps des professeurs au même titre que les autres enseignants.

Ne nous voilons pas la face, la qualification des professeurs est l'un des enjeux majeurs de ces prochaines années si nous voulons avoir une École à la hauteur de nos ambitions. Mais c'est essentiellement sur la formation pédagogique qu'il faudra

mettre l'accent, plus que sur les connaissances disciplinaires. Pour faire face à la dévalorisation des diplômes les employeurs exigent « toujours plus ». Il y a une cinquantaine d'années un détenteur du baccalauréat se situait dans les 17% de français les plus performants sur le plan scolaire, et pouvait entamer une carrière d'instituteur. Aujourd'hui, avec le même diplôme, un jeune lycéen ne figure plus que plus que parmi les 34% de français ayant réussi ses « humanités » et doit poursuivre ses études pendant encore cinq ans pour espérer occuper un emploi similaire de professeur des écoles.

De ce simple fait, la difficulté qui se fait jour, et qui risque de s'accroître, c'est de pouvoir trouver un nombre suffisant de candidats aux concours de recrutement.

## STATUT DES ENSEIGNANTS

Il ne fait pas de doute que l'actuel statut ne correspond plus aux nouvelles exigences du métier. Il convient donc de revoir dans sa totalité, l'ensemble des textes qui fixent les droits et les devoirs de tous les personnels enseignants, et leur assurent les garanties fondamentales propres à l'exercice de leur métier.

Bien entendu, il ne m'appartient pas dans le cadre de ces propositions générales, de définir avec précision le contenu de ce nouveau statut qu'il serait souhaitable de construire dans un dialogue constructif avec les divers syndicats. Toutefois, il me paraît utile de préciser que, sur ce point en particulier, il ne peut être question d'une « négociation » qui se heurterait sans le moindre doute aux habituelles oppositions.

La Fonction Publique a pour but essentiel de permettre la mise en œuvre des missions que lui confie l'État à partir des Lois, des Règlements et des circulaires prises par le gouvernement.

L'existence d'une fonction publique n'a de sens que si les personnels concernés, sont disposés à appliquer l'ensemble des mesures qui concourent à la bonne exécution de la mission qui leur est confiée. Toute autre conception reviendrait à revendiquer l'exercice d'une profession libérale incompatible avec la notion de Service Public.

Je me hasarderai cependant à suggérer quelques aspects fondamentaux qui devraient, selon moi, faire partie des modifications à apporter au futur statut :

- redéfinition du métier et de ses différentes missions
- révision des horaires hebdomadaires qui doivent prendre en compte les nouveaux objectifs de l'École
- répartition des heures consacrées au face à face avec les élèves (heures de cours, heures d'encadrement et de soutien éducatif ou de conseil) et le hors temps scolaire (temps de préparation, de réception et de dialogue avec les familles, de concertation avec les équipes de professeurs, de formation personnelle, etc.)
- modification significative de la grille indiciaire
- augmentation substantielle du salaire et des éventuelles indemnités
- mise en place d'une période transitoire : les personnels concernés pourraient bénéficier du choix de se maintenir dans le statut actuel jusqu'à extinction du corps, ou d'opter pour le nouveau statut.

## LES PERSONNELS D'EDUCATION

Il conviendrait de différencier trois types de personnels qui participent de l'action éducative :

\* les Conseillers d'Éducation : ils assureraient l'encadrement des personnels non enseignants. Ils mettraient en œuvre et coordonneraient les activités éducatives et d'animation de l'ensemble des élèves des collèges et des lycées, comme c'est déjà le cas aujourd'hui. Ils bénéficieraient dans les mêmes conditions que les enseignants d'une formation et d'un concours spécifique. Leur activité de « conseil » ne concernerait pas les seuls élèves, mais s'adresserait également à l'ensemble des personnels pour toutes les activités qui ne relèvent pas de l'enseignement d'une discipline. Ainsi, leur rôle auprès du chef d'établissement serait « une aide à la décision » pour l'organisation de toutes les activités relevant de la vie scolaire. Ils participeraient au même titre que les professeurs aux différents conseils en apportant leur connaissance des élèves hors la classe. Ils assureraient le suivi des élèves dont ils auraient la charge et, en cas de besoin, ils proposeraient un lieu d'écoute et d'aide aux élèves qui les solliciteraient. En outre ils pourraient offrir aux familles, à leur demande, une aide pour le suivi des activités scolaires de leurs enfants.

\* les conseillers d'Orientation : directement rattachés à l'établissement, ils participeraient au suivi scolaire des élèves, et leur apporteraient, ainsi qu'à leur famille, l'aide et les informations individuelles ou collectives dont ils auraient besoin pour la poursuite de toute scolarité ou formation. Ils seraient, eux aussi, issus de l'École Supérieure de l'Éducation et bénéficieraient également, d'une formation professionnelle et d'un concours qui leur seraient propres. Membres à part entière de l'équipe éducative, ils auraient toute leur place au sein des Conseils de Classe. Compte-tenu de l'adaptation aux besoins locaux des informations qu'ils devraient apporter sur certaines formations, ils pourraient exceptionnellement, être recrutés par les Régions.

\*les aides- éducateurs : recrutés par concours sur la base des diplômes professionnels existants, ils assureraient, sous l'autorité directe des Conseillers d'Éducation, l'encadrement des élèves de l'établissement pour toutes les activités extra-scolaires. Les élèves stagiaires en dernière année de formation à l'École Supérieure de l'Éducation participeraient obligatoirement à ces activités pour une partie de leur temps de formation, et complèteraient ainsi l'équipe éducative des Collèges ou des Lycées.

## LES PERSONNELS NON-ENSEIGNANTS

Je me contenterai ici de traiter plus particulièrement de leur place au sein des lycées et collèges, laissant à des négociations syndicales le règlement de leurs problèmes statutaires.

\* les personnels infirmiers : leur rôle s'est considérablement accentué ces dernières décennies. Il conviendrait que tous les établissements scolaires du second degré puissent progressivement bénéficier de la présence de ce personnel, en priorité lorsqu'ils accueillent des formations technologiques et professionnelles industrielles et en présence d'un internat.

Au fil des années les infirmeries sont devenues un lieu privilégié pour les adolescents où ils viennent exprimer, de manière verbale ou non verbale, des problèmes personnels intimes ou psychologiques. Cette mission nouvelle suppose que les

infirmiers puissent bénéficier d'une formation spécialisée pour exercer dans les établissements scolaires.

\* les personnels sociaux : au risque de soulever des incompréhensions et de vives réactions, il ne semble pas que leur présence en milieu scolaire soit indispensable. Bien au contraire, leurs interventions sont souvent mal perçues et très éloignées des préoccupations d'ordre pédagogique.

Il n'est nullement question de nier les problèmes sociaux rencontrés par certains élèves, mais plus prosaïquement, de considérer que ces difficultés ne relèvent pas directement de la mission des établissements scolaires.

Les communes, et les départements ont tous des services spécifiques organisés pour traiter tous ces types de handicaps. La collaboration ponctuelle avec les établissements est toujours possible lorsque cela s'avère nécessaire.

Pour les mêmes raisons, je suis très fermement opposé à la gestion des fonds sociaux par les lycées et les collèges. Ils ne disposent à l'interne ni des compétences, ni des moyens d'investigation indispensables pour traiter comme il se doit ce type de difficultés. Les commissions ad-hoc, organisées pour la gestion des fonds sociaux confient à leurs membres un rôle très éloigné de leurs responsabilités. J'ai encore en mémoire le souvenir de mon embarras personnel, autant que celui des conseillers d'éducation, de l'infirmière, du professeur principal, et des délégués élèves chargés de répartir ces aides sociales, sur des critères flous, fixés arbitrairement, et sans avoir la capacité de faire des vérifications jugées indispensables si on ne veut pas être à l'origine d'injustices.

Mal répartis, mal gérés, ces fonds sont plus démagogiques que réellement utiles. Ils relèvent, à mon sens, de la seule compétence des collectivités territoriales même si l'État souhaite abonder ces budgets, ou s'il pense devoir le faire. En revanche, le retour des bourses au mérite, plus équitables, devrait être envisagé afin de donner une plus grande motivation aux élèves issus de milieux défavorisés.

\* Les personnels ouvriers et de service n'appellent de ma part aucune remarque particulière, si ce n'est que, devenus fonctionnaires territoriaux, il faudrait modifier leur gestion de carrière en les plaçant exclusivement sous l'autorité directe du chef d'établissement. Aujourd'hui, cette double tutelle est à l'origine de difficultés et de conflits qu'il convient de réduire.

## DISPOSITIONS CONCERNANT LE PERSONNEL D'ENCADREMENT

Ces propositions ne sont pas exhaustives et n'ont pas pour but de traiter de l'ensemble des dispositions à prendre pour une école nouvelle. Quelques remarques me semblent cependant indispensables.

Le rôle du Rectorat et des Directions départementales ne justifie pas une redéfinition globale du fonctionnement hiérarchique de l'institution scolaire ; seules des mesures spécifiques correspondant à des besoins particuliers ou nouveaux, pourraient exiger de revoir certaines pratiques ou responsabilités.

En revanche, les missions des Inspecteurs Pédagogiques seraient appelées à évoluer en fonction d'une nouvelle répartition des compétences entre les chefs d'établissements et les inspecteurs disciplinaires.

Une plus grande autonomie des établissements s'impose si l'on veut que les directives ministérielles soient relayées avec la plus grande efficacité sur le terrain.

De ce fait, le pouvoir de chefs d'établissement (et des directeurs d'école) doit être accru. Il s'agit d'un « pouvoir faire » qui, pourquoi le nier, s'accompagnerait de la

possibilité de disposer, entre autres, d'une plus grande autorité sur les personnels. Celle-ci serait à partager avec les Inspecteurs dans des proportions qui restent à définir en fonction de la connaissance réciproque que chacun peut avoir des personnels concernés. J'entends bien qu'il n'y a pas de pouvoir sans responsabilité, et que cette liberté nouvelle, dont devraient hériter les chefs d'établissement, engagerait leur responsabilité personnelle dans des limites qu'il convient de reconsidérer.

## L'ECOLE MATERNELLE

Afin de réduire dès le plus jeune âge les inégalités sociales, il conviendrait d'instaurer progressivement une scolarisation dès l'âge de deux ans, sur l'ensemble du territoire en commençant par les départements les plus défavorisés.

Sa finalité semble être bien prise en compte et ses objectifs sont clairs. Il n'en demeure pas moins que dans certaines situations ou face à des déficits constatés, il semble souhaitable que les enseignants puissent mettre l'accent sur l'apprentissage de la langue française par des méthodes respectant l'âge des enfants (lectures, corrections systématiques...)

Plus généralement, dans l'idéal il serait préférable ne plus avoir de niveaux, mais une progressivité des apprentissages adaptée au rythme de chaque enfant, avec un passage au Cours Préparatoire lorsqu'on le sent prêt à aborder cette étape.

C'est une période essentielle pour que les très jeunes enfants puissent être rapidement sociabilisés, ce qui suppose que le climat scolaire soit à privilégier pour la suite de toute leur période de scolarisation.

## L'ECOLE ELEMENTAIRE

Contrairement à une idée bien répandue c'est le « maillon faible du système éducatif ». C'est à mon sens sur ce niveau de formation que doivent être prioritairement concentrés les moyens à accorder à l'éducation des jeunes.

Si les finalités qu'on attribue à l'école élémentaire sont généralement suffisamment bien définies, il ne me paraît pas inutile de rappeler que celle-ci doit se recentrer sur les apprentissages fondamentaux, à savoir : apprendre à lire, écrire et compter, sans pour autant négliger des aspects plus éducatifs (acceptation et respect de l'Autre, partage, politesse,).

Un Conseil d'École présidé par le Directeur, serait associé à l'élaboration du projet de l'établissement. Il donnerait à ce titre toutes les indications et avis intéressant le fonctionnement de l'école et notamment sur les activités périscolaires : la restauration, la garderie après la classe, la protection et la sécurité des enfants, l'hygiène scolaire, l'intégration éventuelle des enfants handicapés, l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école. Il serait informé des propositions des enseignants pour tout ce qui concerne la partie pédagogique du projet, l'organisation des aides spécialisés, etc.

Seraient membres de ce Conseil d'École outre le Directeur, des personnels enseignants et non enseignants, le Maire ou son représentant, le Délégué Départemental de l'E.N., des parents d'élèves à titre consultatif et l'Inspecteur de la circonscription en tant que membre de droit représentant le Directeur Départemental.

L'affectation des élèves pourrait relever de la décision du Maire en accord avec l'Autorité Académique. L'ouverture, la fermeture ou le regroupement des classes serait



toujours du ressort des services Départementaux de l'Éducation, sur une base fixée nationalement (par ex. entre 25 et 30 élèves pour le niveau « primaire » et entre 20 et 24 pour la maternelle).

S'il est souhaitable de proscrire le redoublement sauf cas très exceptionnel, il est tout aussi judicieux qu'un élève ne soit pas admis dans le cycle supérieur sans avoir acquis les compétences nécessaires. Pour ce faire il convient de prévoir dans chaque classe, et à chaque niveau, des temps spécifiques de remise à niveau individualisée ou de « répétition » pour les élèves rencontrant des difficultés passagères.

Il est nécessaire de préciser les propositions de progression des apprentissages par cycle dans les domaines fondamentaux, mais parallèlement, il est essentiel de donner un éventail assez large des objectifs à atteindre pour permettre l'affirmation d'une certaine liberté pédagogique et didactique des enseignants.

La lecture doit être une priorité des enseignements de l'école élémentaire. Je ne reprendrai pas ici les querelles habituelles sur les différentes méthodes d'apprentissage. Il me semble que toutes les méthodes ont du sens : laissons à chaque enseignant la liberté pédagogique dont il a besoin pour répondre au mieux aux besoins des élèves dont il a la charge en fonction de sa propre compétence ou de sa sensibilité.

L'apprentissage de l'expression écrite doit être simplifié en éliminant les notions trop abstraites pour de jeunes enfants. Trop souvent on remarque (quel que soit l'âge,) une orthographe déficiente : le retour de la « dictée » traditionnelle me paraît nécessaire pour l'acquisition des automatismes indispensables. En ce qui concerne la grammaire, nous devrions, là aussi revenir à des notions simples de l'analyse logique ou grammaticale, en évitant de jargonner ou d'utiliser un vocabulaire « universitaire » qui ne facilite pas la compréhension et n'aide pas à la construction de phrases simples (sujet, verbe, complément).

L'expression orale ne peut être négligée ; elle peut être facilitée par des mises en situation fréquentes en classe ou dans des moments plus privilégiés pour sa mise en œuvre (animations hors la classe par exemple).

Il serait prétentieux et vain de vouloir ici, dresser la liste des recommandations pour toutes les disciplines, cependant je ne crois pas inutile de repenser l'introduction de certaines matières encore trop souvent délaissées.

Le retour d'un discours sur la morale laïque est devenu un impératif si l'on veut redonner aux enfants le sens du « vivre ensemble » et les aider à continuer à se sociabiliser.

L'apprentissage du numérique doit faire aujourd'hui partie des fondamentaux que doit posséder tout jeune citoyen. Je ne crois pas utile d'en faire une discipline spécifique à part entière, mais plutôt un enseignement transversal, ce qui n'exclut pas des temps particuliers d'apprentissage.

Pour répondre à une demande sociale de plus en plus forte, je crois utile de pouvoir offrir très tôt, un enseignement des langues régionales ou étrangères (on sous-estime souvent la capacité des jeunes enfants à assimiler une autre langue que sa langue maternelle).

Enfin pour clore le chapitre sur les enseignements, je suggère que l'on puisse intégrer aux disciplines traditionnelles, une véritable éducation manuelle. L'introduction d'une initiation à la fabrication d'objets en bois, au travail du fer, à la cuisine, à de petits travaux simples (plomberie, électricité, peinture etc.), favoriserait la familiarisation

avec des métiers trop souvent ignorés, tout en facilitant certains choix d'orientation ou de métiers pour le futur.

## L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Impossible de ne pas aborder les problèmes posés par les rythmes scolaires.

Tout le monde s'accorde sur un point : la nécessité de mieux organiser la journée et la semaine de nos enfants. La polémique plus politique que pédagogique autour de ce sujet, est un frein aussi néfaste qu'inutile à sa mise en application.

Tout d'abord, je crois qu'il appartient à la seule Éducation Nationale de préciser les horaires de l'école élémentaire, même s'il est possible de définir un ou deux modèles en fonction des lieux de vie (milieu urbain et rural par ex.). La coupure au milieu de la semaine pour permettre le repos des enfants est indispensable (l'absence de classe le samedi ne répond qu'à la satisfaction des parents) ; le découpage horaire de la journée doit correspondre aux seuls besoins des enfants : deux périodes sensiblement égales de travail scolaire le matin et l'après-midi, séparées par une période de repas et de détente, suivie en fin de journée, par un temps réservé à des activités variées (à titre d'exemple : 3 heures de cours le matin, la pause méridienne, puis 3 heures de cours, et on termine la journée par des activités récréatives, d'animation, ou de soutien scolaire).

Un élément me semble primordial : veiller à la qualité des activités extra-scolaires. Le temps qui leur est consacré ne peut pas être de la simple « garderie ».

La gratuité de l'école publique ne concerne que la partie scolaire ; les autres activités sont de la responsabilité des familles ou de la commune et sont donc payantes. Bien entendu rien n'empêche les communes d'accorder des aides spécifiques aux familles qui en ont besoin.

Une autre variante serait de ne faire intervenir que les seuls professeurs des écoles sur quatre jours de classe. La journée se décomposerait alors en 5 heures : 3h de cours le matin réservées aux disciplines dites fondamentales (français, calcul, et langue vivante), la pause méridienne suivie de 2h de cours pour les disciplines dites d'éveil (histoire de France, géographie, sciences, instruction civique,). Après une pause collation et détente, le reste de la journée serait consacré aux activités socio-éducatives et aux devoirs et leçons.

L'avantage de cette solution serait de pouvoir répondre à plusieurs exigences. Les enseignants assureraient 32 h en présence d'élèves (8h x 4) et disposeraient toujours du mercredi et du samedi ; les parents pourraient récupérer leurs enfant en soirée, après 18h et profiter de la présence leurs enfants pendant tout le week-end, ce qui correspond à leur demande ; les communes n'auraient plus la charge financière des heures d'animation ; de leur côté, les enfants auraient une journée allégée et équilibrée entre temps de travail et activités de moindre contrainte, bénéficieraient d'une journée de repos en milieu de semaine, et rentreraient chez eux les devoirs faits avec l'aide de leur professeur.

## LE COLLEGE

Le collège unique ne semble pas devoir être mis en cause en tant que tel.

L'affectation des élèves n'a pas à être modifiée et relèverait de l'autorité du Directeur Départemental pour le public comme pour le privé. Les divisions seraient constituées par l'équipe de direction sur la base de 24 élèves maximum et des groupes de 12 (8 élèves minimum).

Le collège a pour vocation d'accueillir tous les élèves d'une même classe d'âge ayant satisfait aux exigences minimales de l'enseignement élémentaire. Toutefois, scolariser tous les enfants entre 11 et 15 ans ne signifie pas qu'ils sont tous susceptibles de suivre le même enseignement.

Les désirs, les souhaits, et les capacités de chaque jeune peuvent être différents sans pour autant les obliger à se plier à un égalitarisme plus dogmatique que constructif.

Comme à l'École Élémentaire, le passage en classe supérieure ne peut être effectif que si l'élève a acquis les savoirs et les savoirs faire définis par le Ministère de l'E.N. et obtenu, sur ces bases, l'accord du seul Conseil de Classe. Il est indispensable de considérer que cette décision est une décision strictement pédagogique et non une décision administrative. En conséquence, tout « appel » est proscrit et nul ne peut revenir sur une décision collective prise par les professionnels qui ont en responsabilité la formation et l'instruction de l'élève. Bien entendu, rien ne s'oppose à ce que cet « effet couperet » soit atténué par un indispensable dialogue préalable avec l'élève concerné et sa famille.

Cette disposition ne dispense pas l'établissement scolaire de prendre des mesures, en fonction des moyens qui lui sont attribués, pour éviter les redoublements inutiles ou contre-productifs, et les orientations « sanction » qui ne prennent pas en compte à la fois les compétences et les choix raisonnables des jeunes.

Pour atteindre les objectifs qui lui auront été définis, le Collège serait organisé, comme indiqué précédemment, en divisions de 18 à 24 élèves. La répartition des élèves serait effectuée par l'équipe de direction.

Pour faciliter la réussite des élèves, certaines disciplines devraient pouvoir effectuer, pour une partie de leur horaire, des regroupements en petits groupes de compétences de 8 à 12 élèves. Ainsi certains bénéficieraient d'un suivi plus personnalisé afin de leur permettre de dépasser les difficultés auxquelles ils sont confrontés, alors que d'autres pourraient, soit en être dispensés, soit parfaire leurs connaissances. Dans ce dernier cas, les professeurs concernés seraient tenus de veiller à ce que le travail demandé aux meilleurs élèves ne soit pas susceptible de trop creuser les écarts par rapport aux exigences du niveau concerné, avec ceux qui rencontrent des difficultés.

La créativité, la possibilité de s'initier à la recherche documentaire, la mise en valeur de compétences particulières ou de certains talents, pourraient permettre la valorisation individuelle des élèves et par conséquent une meilleure réussite scolaire : aussi, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, on pourrait constituer des « classes à projets » qui regrouperaient les collégiens en fonction de désirs personnels ou d'aptitudes propres à chacun. A titre d'exemple je citerai : des classes cinéma, des classe théâtre, des classes artistiques (dessin, danse, musique, cinéma et audio-visuel), des classes activités manuelles, des classe sportives, des classes scientifiques ou littéraires, etc. Bien entendu, il ne s'agit pas d'un enseignement spécifique, mais de permettre une plus grande cohésion des élèves et de l'équipe d'enseignants à partir d'un projet commun qui serait compris comme un lien entre toutes les disciplines. De plus, les classes à projet, en prenant en compte une dimension humaine sont susceptibles de faire naître un surcroît de mobilisation et d'émulation, ce qui devrait être un facteur de réussite et de cohésion sociale.

Concernant les enseignements obligatoires, deux disciplines nouvelles devraient permettre une formation plus complète des collégiens : l'introduction de l'Instruction Civique (apprentissage des valeurs de la République et début d'une initiation au fonctionnement des institutions démocratiques de notre pays), ainsi que la poursuite des activités manuelles, en liaison avec les lycées d'enseignement professionnel du secteur, ou par des conventions de stage avec des entreprises. Avoir une meilleure connaissance des métiers manuels favoriserait une orientation consentie au lieu d'être imposée.

Par ailleurs, il me paraît évident, que si l'on souhaite réellement la réussite scolaire de tous les élèves de collège, il est indispensable d'alléger de manière conséquente tous les programmes, afin qu'ils soient à la portée de l'ensemble des jeunes d'une même classe d'âge.

Le collège marquerait toujours la fin de la scolarité obligatoire.

A la fin de la classe de 3<sup>ème</sup> tous les élèves seraient orientés vers une poursuite d'études en lycée ou vers l'apprentissage. Comme à la fin de l'école élémentaire cette orientation vers une poursuite d'études ou une formation spécifique, relèverait de la seule compétence des conseils de classe après information et prise en compte de l'avis de l'élève et de sa famille. Là encore, comme pour le passage en classe supérieure, il s'agit de considérer que l'« orientation » est une décision pédagogique qui tient compte du seul intérêt de l'élève, de ses motivations et de ses compétences évaluées en fin de cycle.

Si besoin, le Principal reçoit l'élève et sa famille pour motiver et justifier cette décision.

A ce stade, il me paraît important que soit rappelé autant que de besoin, qu'être enseignant c'est un métier ; les enseignants sont des professionnels, seuls susceptibles de pouvoir indiquer si les élèves, à un moment précis de leur cursus scolaire, ont des chances réelles de réussite dans la voie qu'ils aimeraient entreprendre pour la poursuite de leur formation. Bien entendu, cette décision d'orientation doit être accompagnée de mesures passerelles permettant à tous les jeunes de pouvoir modifier, ou revenir sur ce parcours, en fonction des résultats obtenus par la suite.

Actuellement, le diplôme national du brevet, largement basé sur le contrôle en cours de formation et sur la correction informatique des notes, n'a plus aucune autre valeur marchande que celle du papier sur lequel il est imprimé

Un Brevet de Collèges sans examen, moins coûteux, viendrait sanctionner la fin des études dans l'enseignement obligatoire sans préjudice pour personne.

## LE LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

Il accueille à la sortie du collège les élèves orientés vers une classe de seconde. Cette dernière regrouperait tous ceux qui envisagent une scolarité longue et non qualifiante. Comme pour le collège les élèves sont répartis par l'équipe de direction dans des divisions de 30 à 35 élèves. Ils pourraient, comme c'est le cas aujourd'hui bénéficier d'un enseignement par petits groupes en fonction des besoins de certaines disciplines.

En maintenant et en privilégiant très tôt une pluralité des filières, on améliorerait à la fois la réussite et la formation autre que purement scolaire, car les canaux qui innervent la société civile et professionnelle laissent de côté tout un système de compétences que nos établissements d'enseignement n'ont pas l'habitude de révéler assez tôt.

Il est possible de maintenir la seconde de détermination pour permettre aux élèves une bonne compréhension des exigences des études en lycée et permettre en fin de cette année une orientation plus conforme aux choix et aux capacités de chacun. Mais on peut légitimement se demander s'il est vraiment indispensable de maintenir, pendant une année scolaire, des élèves qui ont du mal à assimiler les exigences de toutes les disciplines enseignées. Les situations d'échec en seconde sont visibles dès les premières semaines, et leur aggravation est sensible au fil des mois. Une période d'observation approfondie et la mise en place rapide de « remédiations », pourrait autoriser dès le 2<sup>ème</sup> trimestre une diversification des enseignements en fonction des compétences. et anticiper sur le choix de filière à suivre en 1<sup>ère</sup>.

Les filières existantes en 1<sup>ère</sup> et Terminale (générale et technologique) peuvent être maintenues, voire leur nombre augmenté.

Je n'ignore pas les raisons de s'opposer à une mesure d'orientation que certains vont considérer comme prématurée, mais dans ce cas il conviendrait de mettre en place des mesures susceptibles d'éviter un échec programmé.

Dès lors il conviendrait d'évaluer les capacités de chaque élève dès le premier mois. Dans chaque discipline il faudrait que l'enseignant concerné repère les difficultés majeures (ou les qualités) rencontrées individuellement par chacun de ses élèves afin de les répertorier et de les classer par ordre d'importance. Par la suite, le conseil des professeurs pourrait alors décider la mise en place de modules et de regroupements pour permettre de traiter les difficultés et d'y remédier rapidement. Ces dispositions ne nécessitent pas de moyens supplémentaires, on doit simplement les adapter aux besoins de chaque classe et trouver, en concertation, un minimum d'harmonisation.

Comme pour les autres niveaux, le redoublement doit être autant que possible évité, mais il ne suffit pas de le décréter, encore faut-il se donner les moyens de l'éviter. Une orientation positive des élèves en fin de 3<sup>ème</sup>, les différentes mesures de « remédiation » proposées, une évaluation concertée, une place plus importante donnée au dialogue avec l'élève et sa famille, devraient permettre de réduire les situations d'échec. Pour les élèves qui ne seraient pas en grande difficulté on pourrait, à l'initiative de chaque établissement, créer des classes de 1<sup>ère</sup> ou de Terminale spécifiques. Sur la base d'un projet pédagogique élaboré par les enseignants, ces élèves seraient regroupés dans une même classe, dans le seul but de leur permettre de faire face à leurs faiblesses afin de les dépasser.

A ce stade de la scolarité on repère en général trois types de difficultés majeures : problèmes de connaissances ou de compréhension de langue, problèmes de culture et problèmes sociaux (contraintes familiales, impossibilité de faire leurs devoirs à la maison, pressions du quartier, etc.). On peut donc prévoir un enseignement renforcé dans des disciplines fondamentales, une organisation du temps scolaire qui inclut un horaire pour faire les devoirs au lycée (avec un accompagnement par les enseignants de la classe), et un créneau destiné à parfaire la culture de ce groupe.

Enfin, pour bénéficier de cette possibilité d'éviter le redoublement, un contrat devrait être signé avec l'élève et ses parents, afin de bien définir les exigences indispensables à la réussite du projet et de responsabiliser toutes les parties prenantes. La réalisation de ces projets nécessite des crédits spécifiques complémentaires dont devraient être

dotés les lycées. Cependant, nous ne devons pas négliger le coût actuel du redoublement qui devrait pouvoir ainsi être divisé au moins par deux.

La seconde de détermination, si elle était maintenue, doit également être modifiée dans son contenu de manière à privilégier l'objectif fixé. Je retiendrai prioritairement :

- mieux équilibrer les orientations dans les voies de formation proposées.
- prévoir une information plus approfondie ou ciblée des élèves et de leur famille sur les poursuites d'études.
- favoriser les conditions d'un vrai dialogue entre toutes les parties concernées.
- permettre par la suite l'existence de passerelles entre les différentes séries de baccalauréat.
- travailler sur l'adéquation entre le désir des jeunes et leur réalité scolaire.
- faciliter l'accès à l'information sur les besoins locaux.
- prévoir des dispositifs d'autonomisation des élèves.

En clair, se recentrer sur l'objectif de « détermination » plus que sur les contenus d'enseignement qui devraient être toutefois être allégés et correspondre, eux aussi, à l'objectif recherché.

Le parcours du lycéen devrait également pouvoir être amélioré par des programmes d'enseignement un peu moins ambitieux et mieux adaptés aux objectifs de chaque série.

L'éducation à la citoyenneté, au mieux vivre ensemble, aux valeurs universelles qui fondent notre République, devraient faire partie intégrante de la formation.

Enfin, progressivement, une collaboration avec les associations du quartier, de la ville, reconnues d'utilité publique, pourrait être envisagée de manière à consolider les liens entre les jeunes, tout en favorisant l'intégration sociale et en permettant un plus grand épanouissement au travers d'activités sportives, culturelles, artistiques ou sociales. C'est par le biais de ces activités que le jeune pourrait sortir de son statut d'élève pour être un adolescent en quête de son devenir d'homme ou de femme.

La communauté scolaire doit accepter que la prise en compte globale de la formation des jeunes, favorisera sa tâche et participera d'une amélioration de sa propre image. La réussite ne peut pas être que scolaire, et l'épanouissement de tout individu, quel que soit son âge et sa condition, peut aussi se construire et se réaliser au travers d'activités para ou périscolaires.

Le Baccalauréat n'est plus, de nos jours, qu'un laissez passer pour accéder à des études supérieures. Il ne garantit nullement la capacité du bachelier à les réussir. Mais pour la satisfaction de certains il peut toujours sanctionner la fin des études au lycée et être délivré à la suite d'un examen, comme c'est déjà le cas actuellement. Pour en diminuer le coût et éviter les conditions pénibles que l'on déplore à la fin de chaque année scolaire, il conviendrait toutefois, d'alléger les épreuves, ou de les limiter à la vérification de certaines connaissances ou savoirs faire, indispensables pour une bonne poursuite des études universitaires.

Cependant, à titre personnel, compte-tenu de l'expérience qu'il m'est permis d'avoir, je considère que cet examen est particulièrement inutile. Il pourrait être délivré sous la forme d'un simple certificat de fin d'études secondaires attestant d'un niveau et de capacités spécifiques.

En revanche, la poursuite d'études dans une Université serait conditionnée à la réussite d'un examen d'entrée qui vérifierait les connaissances et les aptitudes du futur étudiant à poursuivre ses études, dans la spécialité choisie, avec de réelles chances de réussite.

Cette disposition existe déjà dans plusieurs pays, sans que cela soit un frein à la formation des élites.

Toutefois, pour calmer les inquiétudes des esprits toujours prêts à s'échauffer dès lors qu'on propose de sortir des limites de l'épuration habituelle, je suggèrerais que les études universitaires soient gratuites pour les étudiants ayant réussi l'examen d'entrée, et payantes pour les autres. L'accès pour tous, à l'enseignement supérieur de leur choix, est une contrainte financière démesurée et inutile pour la Nation. Cette disposition aurait aussi le mérite de responsabiliser élèves, étudiants et parents dans les choix qu'ils sont amenés à faire dès la fin de l'enseignement obligatoire.

Pour ce qui concerne les enseignements technologiques, la poursuite d'études s'effectuerait dans les mêmes conditions, avec deux examens différents, l'un correspondant à des études supérieures courtes (bac + 2), l'autre pour des études plus longues (bac+ 3 et plus).

## LE LYCEE D ' ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

J'ai en son temps, approuvé la mesure prise par un ministre de l'Éducation Nationale de débaptiser les Collèges Techniques pour leur donner le statut de Lycées. Pour les mêmes raisons j'étais favorable à la délivrance d'un « baccalauréat professionnel », qui situait à égalité de rémunération dans l'emploi, tous les jeunes titulaires d'un diplôme de niveau V. Cette décision conforme à l'air du temps, avait pour avantage non dépourvu de sens, de mettre au même niveau les formations dites « générales », et les formations professionnelles qualifiantes. L'erreur, à mon avis, fut de considérer que tout baccalauréat ouvrait l'accès à l'ensemble des études supérieures. On a multiplié de fait les échecs, et accentué les frustrations de nombreux étudiants, tout en dévalorisant une partie de l'enseignement supérieur. Ce sont plus particulièrement les filières courtes et l'enseignement en Faculté, qui ont pâti de ce choix.

Il ne paraît pas souhaitable de revenir sur une appellation qui peut satisfaire certains égos, mais je crois possible de revoir le cursus des formations professionnelles qualifiantes. Dans ce nouveau paysage éducatif, il n'est plus indispensable de maintenir des formations sur deux ans (Brevet Professionnel), avec possibilité de poursuite d'études sur deux années supplémentaires (Baccalauréat Professionnel). Comme pour l'enseignement général et technologique, un seul cycle de trois ans devrait pouvoir répondre aux besoins des entreprises en personnel qualifié. Là encore, comme pour l'entrée en seconde de détermination, une meilleure orientation des élèves devrait permettre d'aboutir à des formations plus performantes. Ce cycle conduirait directement à l'emploi une majorité d'élèves, tout en permettant à ceux qui le souhaiteraient, et qui en auraient les compétences, de poursuivre des études dans des formations post-baccalauréat.

Je suggèrerais cependant quelques modifications de façon à permettre une identification moins ambiguë de ces établissements.

Tout d'abord, il semble préférable de ne pas mélanger les enseignements propres aux lycées généraux et ceux plus spécifiquement professionnels. En clair, ces

établissements accueilleraient les seuls élèves ayant pour objectif prioritaire l'obtention d'un diplôme professionnel débouchant sur un emploi.

Pour toutes ces formations qualifiantes, les stages longs en entreprise (au moins un trimestre) continueraient à faire partie de l'enseignement obligatoire. Ceux-ci devraient faire l'objet d'un contrat qui en préciserait les objectifs de formation, la définition du poste de travail confié aux stagiaires, les responsabilités de l'entreprise et du tuteur de stage. Ces périodes hors la classe devraient être réservées en alternance à des moitiés de divisions, de sorte que les enseignants continueraient à assurer leur cours devant un groupe restreint. Cette solution permettrait de faire bénéficier ces élèves d'un enseignement plus personnalisé et par voie de conséquence de combler des retards ou des difficultés passagères.

Les diplômes de fin de d'études en lycée professionnel (comme tous ceux destinés à permettre une entrée directe dans la vie active) ne devraient pas être délivrés sur l'obtention d'une note chiffrée, mais attester que 100% du référentiel de la formation suivie, a été acquis. Une poursuite d'études dans le même type de préparation, mais à un niveau supérieur, devrait être autorisée (B.T.S. ou I.U.T.)

Pour y accéder, deux options pourraient être envisagées : soit après un examen écrit, permettant de vérifier les acquis propres à leur permettre de suivre avec des chances de réussite une formation plus théorique, soit par l'admission sur livret scolaire dans une classe de mise à niveau. Ces dernières pourraient être implantées dans ces lycées professionnels ou en cas d'impossibilité réglementaire, en lycée technologique et D.U.T.

## LES ECOLES PROFESSIONNELLES OU ECOLES DES METIERS

La création de ces Écoles publiques, pourrait être envisagée sur le modèle de certains établissements déjà existants. En effet, plusieurs types de métiers justifient que l'on puisse regrouper l'ensemble des formations qui peuvent y conduire. Je citerai à titre d'exemple : les écoles d'art, les écoles d'agriculture, les écoles de l'audio-visuel, les écoles des métiers de bouche, les écoles hôtelières, les écoles des métiers du bois, les écoles de la bijouterie et horlogerie, les écoles des métiers du verre, les écoles de théâtre ou de cinéma, etc.

Elles pourraient assurer l'ensemble des qualifications professionnelles de tous les corps de métiers d'une même spécialité, depuis la formation en alternance jusqu'aux formations supérieures.

Ces Écoles des Métiers, pourraient être implantées localement, en fonction des besoins économiques d'une Région et seraient cofinancées par l'État, les Régions et les entreprises.

Le recrutement des enseignants des disciplines professionnelles se ferait localement, sur la base de leurs compétences professionnelles et humaines. Ils devraient suivre un stage spécifique de quelques mois dispensé dans les Écoles Supérieures de l'Enseignement afin d'acquérir les notions de pédagogie indispensables. Ils bénéficieraient d'un statut propre, à la fois proche de celui des fonctionnaires pendant



la période où ils exerceraient dans l'École, mais avec un contrat à durée déterminée et retour assuré sur leur ancien poste ou emploi.

Il me semble important, que ces professionnels puissent revenir en entreprise, en atelier, en boutique, ou sur leur lieu de travail pour des périodes de plusieurs années, avant de redevenir professeurs pour un nouveau contrat. Leurs compétences seraient ainsi régulièrement réactualisées, et leur connaissance du milieu de l'entreprise à jour, tout en leur assurant la sécurité de l'emploi.

Autre variante possible : ces enseignants exerceraient à temps partiel dans une entreprise et complèteraient leur temps de travail par un C.D.I. signé avec l'École.

L'admission des élèves serait faite par concours spécifique, propre à chacune de ces Écoles, en fonction du niveau d'entrée (fin de 3<sup>ème</sup>, baccalauréat professionnel ou général, apprentissage, ou formation continuée).

Des diplômes reconnus par l'Éducation Nationale seraient délivrés après un examen dont les référentiels seraient établis conjointement par les professionnels et le Ministère.

## L'ENSEIGNEMENT POST- BACCALAUREAT

L'objet de cette réflexion globale ne concerne pas à priori l'enseignement supérieur. Mon expérience dans ce domaine est relativement limitée et se trouve hors de mon champ de compétences.

Je me limiterai donc, à faire quelques remarques.

- il ne paraît pas inutile de différencier les B.T.S. et les D.U.T. à condition de bien définir les finalités de chacune de ces formations. Il est permis d'imaginer, comme c'est déjà un peu le cas aujourd'hui, que les B.T.S. seraient réservés à des étudiants qui désireraient entamer des études supérieures courtes (deux ans) débouchant directement sur l'emploi. Les D.U.T. dispensant une formation professionnelle plus théorique, tout en permettant l'accès à l'emploi direct, pourraient être davantage conçus pour faciliter à des étudiants l'accès ultérieur à des études plus longues.

Bien entendu, à tous les niveaux de formation, des passerelles devraient permettre aux meilleurs étudiants de poursuivre leurs études.

L'accès direct à ces deux formations serait réservé aux élèves titulaires d'un baccalauréat général ou technologique. Les élèves ayant obtenu un baccalauréat professionnel seraient sélectionnés et autorisés à poursuivre leurs études après une scolarité de mise à niveau théorique d'un an. Depuis plusieurs années, il est facile de vérifier que l'accueil imposé par l'autorité académique, dans ces formations des titulaires d'un baccalauréat professionnel, en a (sauf exception) diminué l'attractivité et fait baisser sensiblement le niveau.

- les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (C.P.G.E.) doivent être maintenues en lycée. Elles constituent, avec les Grandes Écoles,

une originalité du système éducatif français unanimement appréciée, pour favoriser l'émergence de diplômés de haut niveau et d'ingénieurs de qualité.

- L'Université serait réservée à des étudiants dont l'objectif principal serait d'obtenir un diplôme permettant un accès à l'enseignement, à la recherche ou aux professions de Droit et de Santé.

## L'APPRENTISSAGE

Tout a été dit, ou presque, sur l'intérêt de ce type de formation. L'exemple que l'on est souvent allé chercher en Allemagne n'a pas toujours été suivi de réels effets. Comme je l'ai indiqué par ailleurs, l'éducation ne se résume pas à des techniques, mais est aussi un problème de culture.

Il y a quelques décennies, seuls se destinaient à l'apprentissage, de très jeunes adolescents qui, munis du Certificat d'Études Primaires, s'engageaient dans l'unique voie de formation qui les conduisait vers un emploi.

Plus près de nous, pendant de nombreuses années, les jeunes que l'on destinait à l'apprentissage se recrutaient presque exclusivement, parmi ceux qui étaient en situation d'échec dans le système scolaire traditionnel.

De fait, dans les deux cas, nous avons à faire à une population beaucoup plus malléable et qui n'avait pas d'autre choix que de se plier aux exigences d'un patron, souvent seul « maître de stage ».

De nos jours, les apprentis appartiennent à une tranche d'âge très différente. Plus éloignés de l'adolescence, ils ont parfois trouvé les raisons de donner du sens à leur vie à travers un vrai projet. Ils sont donc à la fois moins malléables, plus exigeants, mais aussi plus réticents en raison des frustrations qu'ils ont eu à subir.

Redonner ses lettres de noblesse à l'apprentissage, suppose donc d'adapter les maîtres de stage à ce nouveau public. Il faut leur donner un minimum de formation pour qu'ils soient capables de transmettre un savoir, et qu'ils soient aptes à utiliser les nouvelles technologies. De son côté l'entreprise doit accepter de ne pas considérer l'apprenti comme une main d'œuvre bon marché et être prête à lui accorder du temps.

La valorisation de l'apprentissage passe aussi par un discours officiel, soutenu par des conseillers d'orientation et des professeurs susceptibles d'expliquer et de convaincre les jeunes, qu'ils peuvent trouver dans ces formations la réussite, un emploi, et atteindre des objectifs de qualification au plus haut niveau. Les lycées accueillant des classes de B.T.S., les I.U.T., les Universités et les Écoles doivent donc, non pas intégrer directement des apprentis dans le cursus traditionnel, mais prévoir des classes spécifiques ou un cycle de formation adapté qui, déboucherait sur les mêmes diplômes.

## LES ECOLES DE LA DEUXIEME CHANCE

Quelles que soient les dispositions prises pour rendre plus performant le fonctionnement de l'École, il y aura toujours une part incompressible d'élèves en situation d'échec.

Les écoles de la deuxième chance doivent être des dispositifs à encourager, et méritent qu'une attention particulière soit apportée au but qu'elles se sont donné.

Depuis plusieurs années de nombreuses structures associatives se sont mobilisées pour répondre à des situations d'échec scolaire. L'objectif ambitieux qu'elles poursuivent, c'est de donner à des jeunes la possibilité réintégrer une formation leur permettant de retrouver leur dignité en les aidant à construire un véritable projet d'insertion professionnelle.

Ces actions sont destinées plus particulièrement à de jeunes adultes, donc hors scolarité obligatoire, sortis du système éducatif sans diplôme ni qualification professionnelle, et rencontrant de ce fait de réelles difficultés d'insertion.

Il s'agit en priorité de développer chez eux la motivation, les capacités d'apprendre à apprendre, les connaissances de base, et les aptitudes sociales, en aidant chacun d'eux à identifier, construire et valider son propre projet d'insertion sociale et professionnelle.

Ces actions sont toutes basées sur le volontariat, en concertation avec une pluralité d'institutions et les acteurs concernés. La pédagogie qui y est pratiquée est ferme dans les intentions et les engagements, mais souple dans son adaptation à chaque jeune.

Le financement est le plus souvent exclusivement assuré par des subventions des collectivités locales, des fonds européens, de l'État, et parfois avec l'aide de fondations.

Le plus souvent, ces jeunes (qui n'ont plus le statut d'élèves) suivent un parcours en alternance après un positionnement, un temps consacré à la consolidation de leur projet et une préparation à l'intégration dans une entreprise correspondant à leur choix. Tout au long de ce parcours des moyens sont préservés pour assurer leur suivi et leur accompagnement, avant et après que leur formation soit achevée afin de mesurer la bonne intégration de ces stagiaires.

Pas plus que le système éducatif traditionnel, ces différents dispositifs n'affichent une réussite de tous leurs stagiaires. Mais si je me permets ici d'y faire référence, c'est parce que c'est une nécessité pour notre pays de ne pas laisser se désenchanter, toute une partie de notre jeunesse.

## LES INTERNATS

Longtemps abandonnés, puis remis au goût du jour, ils sont un élément indispensable de la réussite pour tous.

Je relèverai trois types d'internats possibles :

- Les internats de proximité : ils accueilleraient les élèves qui, compte-tenu de l'éloignement géographique de leur domicile, pourraient poursuivre leurs études sans être pénalisés par de

longs trajets qui les handicaperaient, ou qui exigeraient de leur famille de lourdes dépenses financières.

- Les internats de la réussite : ils seraient réservés à des élèves qui, en raison de problèmes internes à leur famille, pourraient bénéficier d'un environnement plus favorable et sécurisé pour étudier dans de meilleures conditions.
- Les internats éducatifs : ils hébergeraient exclusivement des élèves en rupture avec la société ; sur un site spécialement aménagé, ils bénéficieraient d'un encadrement éducatif spécifique et seraient placés en condition de poursuivre un enseignement traditionnel, tout en étant contraints à une discipline stricte. Ce dispositif devrait leur permettre d'intégrer les normes et les règles de la vie en société.

## DE L'ÉVALUATION À L'ORIENTATION

Voilà deux problèmes majeurs qui occupent de nombreuses discussions, habituellement polémiques, autour de la manière dont il faut aborder ces problèmes souvent conjoints.

Il serait prétentieux et vain de vouloir traiter ici, en quelques lignes, des questions aussi vastes et controversées. Des recherches universitaires ont débouché sur des analyses et de multiples propositions auxquelles il est toujours possible de se référer.

De nombreuses expérimentations ont été faites sur le sujet et aucune n'a jamais donné une solution sans faille.

L'évaluation comme les structures et les modalités de l'enseignement, font partie de la Culture d'une Nation. Il est difficile de vouloir calquer ce qui se fait dans d'autres pays et dans des systèmes éducatifs très différents. En France nous avons privilégié depuis des lustres l'utilisation d'une notation de 0 à 20, et les réticences sont fortes pour implanter un autre type d'appréciation des élèves. Mais il nous faut reconnaître que la seule évaluation chiffrée des capacités scolaires d'un élève, est très insuffisante.

Certains établissements ont depuis longtemps expérimenté une notation par des lettres (A ;B ;C ;D ;E) sans que cela ait amélioré sensiblement la qualité de l'estimation du travail remis par les élèves. Les enseignants ont toujours contourné la difficulté qu'ils rencontraient en complétant les lettres par ++ ou un --, rendant inopérant le but recherché. La formalisation de cette évaluation n'a, quant à elle que peu d'importance. Qu'elle prenne la forme d'une note chiffrée, d'un niveau, d'un point de couleur, elle pourra demeurer dévalorisante si les commentaires qui l'accompagnent le sont.

Sans vouloir trop théoriser, il faut bien reconnaître qu'une scolarisation de masse, qui se donne en plus pour objectif de qualifier la totalité des élèves, ne peut se contenter d'une évaluation chiffrée et de jugements moraux.

Le sujet est important et ne peut être négligé, il justifie qu'une réponse rapide et concrète lui soit apportée. Une solution probablement simple mais efficace,

consisterait à maintenir la notation décimale et à la compléter de façon plus systématique et plus explicite par une appréciation. Celle-ci devrait non seulement porter un jugement de valeur sur la qualité du travail effectué, mais tenir également compte du degré d'atteinte de l'objectif attendu. Elle devrait, en outre, comporter des indications qui permettraient à l'élève d'améliorer ses résultats.

Ainsi la conjugaison de ces éléments, mesurerait de façon plus précise et probablement plus positive, les capacités de chaque élève, tout en donnant des indications sur sa maîtrise du référentiel de la discipline. Elle permettrait de mieux repérer les difficultés rencontrées individuellement, de les classer et de pouvoir, éventuellement, y remédier.

C'est par la suite, le regroupement ponctuel des élèves en fonction de leurs compétences et de leurs savoirs faire, qui permettrait d'éviter les situations d'échec et favoriserait une orientation mieux acceptée.

Trop souvent dans leur esprit, comme dans celui de leurs parents, l'orientation est associée à l'échec. C'est parce qu'il réussit mal dans telle ou telle discipline fondamentale, que le jeune sera contraint d'accepter une orientation vers une série de baccalauréat ou vers une formation professionnelle, qu'il n'aura pas volontairement choisie.

A l'inverse, c'est à partir de la reconnaissance des efforts qu'il aura entrepris, d'une analyse de ses résultats, d'un bilan de compétences, et des choix qui peuvent en découler, que l'orientation sera vécue par les jeunes de manière positive.

## LES ELEVES

Si je ne disais pas un mot à destination des élèves, il est à parier que quelque mauvais esprit me le reprocherait.

C'est volontairement et un peu symboliquement que j'ai souhaité leur donner cette place, à la fin de cet ensemble de propositions.

On a trop longtemps considéré que « l'élève était au centre de l'école », alors que l'on devrait considérer que c'est « l'école qui doit être au centre du système éducatif ». Ce dernier est fait à son intention mais n'est pas à son service. Il n'est pas un usager de l'école, mais un acteur de sa propre formation.

Personne ne peut ignorer que si l'École est gratuite, elle a un coût important pour la Nation. Cette dépense n'est pas qu'une charge, c'est aussi un investissement sur l'avenir ; mais il faut que chacun comprenne, adultes et jeunes, que cet effort consenti sur nos impôts, suppose en contrepartie que des exigences soient acceptées par ceux qui en sont les bénéficiaires directs.

En particulier, on a trop souvent voulu oublier qu'éduquer c'est contraindre, et que cette volonté de repousser les limites de la sanction, au sens large du terme, est aussi pour partie, responsable de nombre d'échecs scolaires.

Il ne faut pas jeter un voile pudique sur certains faits, mais reconnaître que les enseignants sont parfois confrontés à des élèves qui refusent de travailler. Même si cette attitude peut être explicable, elle ne peut en aucun cas être un alibi.

Nous ne devons pas faire semblant d'ignorer, qu'il peut également arriver que des pressions soient exercées, par certains groupes d'élèves, sur leurs camarades de classe, pour les empêcher de travailler.

D'autres enfin, ne trouvent aucune satisfaction à poursuivre des études, et s'ennuient à l'école.

Il ne s'agit nullement de nier les raisons sociales à la base de la majorité des échecs scolaires, mais il faut aussi admettre qu'à elles seules elles ne peuvent les justifier.

A chaque étape de la formation il est nécessaire de responsabiliser tous les élèves. Rappeler les règles, redonner du sens à la valeur travail et à l'effort, fait partie du travail éducatif à la charge de tout enseignant. A tous les niveaux de la formation, l'école ne peut être assimilée à une colonie de vacances.

Elle ne peut pas plus être soumise aux effets de mode et une tenue correcte doit être exigée. Le port d'un uniforme simple et discret peut, tout en étant un symbole d'égalité, favoriser un sentiment d'appartenance et contribuer à donner une motivation supplémentaire.

Tout manquement aux devoirs qui y sont imposés peut, et doit être sanctionné de manière proportionnée et juste, mais avec fermeté afin de rétablir l'autorité du « maître ». Je souhaite à cet égard rappeler à tous ceux qui pensent que mes propos sont rétrogrades, que les enseignants ont une responsabilité sur les élèves qui leur sont confiés, alors que les élèves n'ont aucune responsabilité sur enseignants.

A contrario, les règlements intérieurs doivent prévoir des clauses, et des consignes doivent être données pour éviter les exclusion provisoires ou définitives : il faut que chacun comprenne que priver un élève de cours ne peut en aucun cas être considéré comme une punition.

En même temps, je suis très favorable à ce que des Conseils d'Élèves soient institués dans chaque Collège ou Lycée. Ils peuvent être le vecteur d'une formation pratique à la citoyenneté, au dialogue, à la responsabilité et à la résolution de problèmes.

A l'inverse, les syndicats lycéens n'ont pas leur place à l'intérieur des établissements scolaires. La laïcité ne concerne pas que le religieux, elle intéresse tout autant le syndical et le politique. A une époque où il est indispensable de rappeler et d'expliquer le « principe de laïcité », les établissements scolaires doivent demeurer neutres de toute influence sur l'esprit des jeunes. Même si on considère que la maturité a beaucoup progressé en âge, elle ne touche pas tous les lycéens de manière identique. La liberté d'expression et de manifestation, au sens que lui donne la Loi, n'est applicable qu'aux seuls adultes responsables de leurs actes. De plus, la sérénité et le calme sont indispensables au bon fonctionnement de l'Institution et au travail des élèves. On aurait tort d'oublier, que si l'École est le lieu privilégié de l'apprentissage de la vie, elle n'est pas la vie.

## LA QUESTION DES MOYENS

Impossible de parler de l'École sans évoquer les moyens à lui consacrer.

Autant dire sans délai, mon opposition à la mise en place des Réseaux d'Éducation Prioritaires.

A l'origine de la création des anciennes Z.E.P., il y avait la volonté affichée de permettre à des établissements de bénéficier de moyens complémentaires pour faire

face à des besoins particuliers. L'idée généreuse de « donner plus » à ceux qui accueillent un nombre important d'élèves en difficulté, n'était pas dénuée de sens. Elle méritait qu'une entorse puisse être consentie pour permettre la réduction des inégalités sociales, jugées pour partie responsables de l'échec scolaire. Depuis plus de trente ans, des moyens considérables ont été ainsi accordés globalement à des établissements, sans qu'on ait constaté d'amélioration sensible. On pourra toujours rétorquer que sans ces dotations complémentaires il y aurait encore plus d'échecs. Mais le constat est clair : depuis trente ans c'est toujours entre 140 000 et 150 000 mille jeunes qui sortent du système scolaire sans avoir de diplôme ou reçu de formation qualifiante.

A ma connaissance, une évaluation individualisée par établissement, des effets positifs de cette mesure, n'a jamais été ni programmée, ni divulguée. La discrimination positive demeure une inégalité dont on peut se demander si elle doit être poursuivie compte tenu des résultats obtenus.

Par ailleurs, des établissements qui en raison de la carte scolaire, scolarisent un faible pourcentage d'élèves issus de milieux défavorisés, ne bénéficient pas de ces moyens complémentaires. Or, ces derniers se heurtent aux mêmes problèmes que leurs camarades de Z.E.P. ou de R.E.P.

Contrairement à ce qui semble être toujours envisagé, je suis pour cette raison, très favorable à la suppression de ces zones ou réseaux d'établissement.

Je suggère que toutes les écoles, collèges ou lycées reçoivent une dotation identique selon les niveaux, en fonction d'une norme arrêtée par la Loi (par ex : un nombre d'élèves /classe compris dans une fourchette). Un complément de dotation horaire ou/et financière pourrait leur être attribué en fonction du nombre d'élèves en situation d'échec scolaire, sur la base d'un projet spécifique pour y remédier.

Ce supplément de moyens ferait l'objet d'un contrat d'une durée déterminée, entre le Rectorat ou la Direction Départementale et chaque établissement. Une évaluation par l'autorité Académique serait effectuée chaque année, et son renouvellement total ou partiel serait conditionné à la réussite par rapport l'objectif fixé. Ne pas atteindre tel ou tel objectif ne justifierait pas systématiquement la suppression des moyens complémentaires, mais exigerait que soit proposé et expérimenté un nouveau projet. Cette différenciation des moyens, permettrait à la fois de concrétiser l'autonomie des établissements, de justifier l'autorité de la Direction, de responsabiliser les équipes pédagogiques, et de contrôler l'efficacité des moyens consentis par la Nation.

Pour des raisons qui tiennent aussi au principe d'égalité, je me permets d'insister sur un propos déjà évoqué supra, qui concerne le rôle des collectivités territoriales. Nul ne conteste les améliorations apportées par la Décentralisation dans la gestion matérielle des établissements scolaires dont elles ont respectivement la charge. Mais pour une question d'égalité de tous les citoyens, leur rôle doit se limiter à celui que souhaitait leur attribuer la Loi. Il n'est pas normal que tel Département puisse doter tous les collégiens d'un ordinateur, quand telle Région distribue gratuitement à tous les lycéens les manuels scolaires. La richesse de la France géographiquement mal répartie, ne peut pas conduire, à des disparités qui aggravent les inégalités pour des raisons électoralistes.

## CONCLUSION

J'ai voulu centrer ces propositions autour de quelques axes forts qui permettraient une refondation en profondeur de notre système éducatif :

- le fonctionnement institutionnel
- la formation des personnels
- les « remédiations » possibles au sein des établissements
- l'orientation des élèves
- la répartition des moyens

L'objet même de cette étude serait détourné de son but, s'il pouvait être compris comme une solution aboutie et exhaustive pour améliorer le fonctionnement de l'École. Le sujet annoncé n'était pas de théoriser sur le fonctionnement du système éducatif, sur lequel d'éminents spécialistes ont longuement disserté. C'est en praticien fort de 42 ans d'expérience en qualité d'enseignant et de chef d'établissement, que j'ai souhaité apporter ma modeste contribution à une refondation globale de notre École. Les réformes partielles annoncées ou récemment mises en application vont dans le bon sens, mais ne sont pas à la hauteur des difficultés maintes fois évoquées.

La confrontation de cette proposition globale avec d'autres projets est possible. Le dialogue avec tous les partenaires doit pouvoir être maintenu mais sans faire de concessions qui puissent mettre à mal l'objectif de réduction notable des échecs.

Quelles que soient les solutions choisies elles doivent modifier en profondeur le système scolaire et se heurteront à des oppositions très vives.

La refondation de notre système éducatif est pourtant une obligation pour l'État Nation s'il veut préserver son unité et maintenir la cohésion sociale.

C'est une exigence pour la République afin de faire vivre les valeurs de progrès chères à l'École Publique de Jules Ferry. Cette École risque aujourd'hui un démantèlement progressif si elle ne répond plus aux attentes d'une majorité de la population. L'attrait vers les écoles privées jugées plus performantes, les régionalismes renaissants, et les communautarismes de toute espèce auront tôt ou tard raison d'elle.

C'est un devoir pour tout gouvernement, quelle que soit sa couleur politique, s'il ne veut pas devoir faire face aux critiques acerbes faute d'avoir manqué à l'une de ses missions régaliennes.

La prise de conscience actuelle devant les difficultés de toute sorte auxquelles se heurte notre pays, est de nature à faire aboutir un projet difficile mais ambitieux.

Les femmes et les hommes politiques de tous bords, doivent pouvoir se rassembler autour d'un projet pour nos enfants. Une École de la réussite pour tous n'est ni une idée de droite ni une idée de gauche, c'est une obligation morale pour ceux qui nous gouvernent ou sont appelés à nous gouverner.

Les syndicats vont, comme à l'accoutumée, chercher à faire échouer toute réforme qui remet en question les avantages acquis. Un dialogue constructif, ouvrant de nouvelles perspectives de carrière pour leurs mandants et l'appui(ou la neutralité)des partis politiques doivent pouvoir permettre d'obtenir d'eux, au moins la mise en œuvre d'une large expérimentation.

L'adhésion des professeurs en activité devrait être facilement acquise par la mise en place d'une période transitoire et la possibilité pour eux de pouvoir choisir soit de poursuivre leur carrière sous le statut actuel, soit de rejoindre le nouveau statut en bénéficiant d'un échelonnement indiciaire nettement plus avantageux.



Les Associations de Parents d'élèves vont pouvoir faire valoir des réticences si on les prive de la partie la plus visible de leur influence locale, mais leur crédibilité peut être améliorée par une meilleure écoute et prise en compte au plan national.

Associer individuellement au sein de l'établissement chaque parent à la scolarité et à l'orientation de son enfant, doit pouvoir répondre aux souhaits de la majorité d'entre eux.

Comme c'est souvent le cas, la possible mobilisation des syndicats lycéens est un écueil à ne pas négliger qui peut compromettre la mise en œuvre d'un projet qu'ils considèreraient contraignant et non acceptable. Cependant, sans l'appui ou l'assentiment du monde politique et syndical, leur mobilisation sera faible. Mais c'est aussi le rôle de tous les responsables, à tous les niveaux de l'Institution, de faire comprendre que le droit de grève et de manifester sont des acquis sociaux réservés aux adultes. Il n'est jamais inutile de rappeler que tout mineur est placé sous l'autorité et la responsabilité de ses parents ou des enseignants qui en ont momentanément la charge.

J'ai parfaitement conscience de toutes les difficultés qu'il faut surmonter pour rénover en profondeur notre système éducatif, je n'ignore pas le courage politique indispensable pour entamer une réforme de fond, mais je mesure aussi les risques encourus, si on se laisse enliser dans le marasme actuel.

Hélios Privat

Fait à Paris le 7 février 2015